

Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1er juillet 1901

Avril 2002 – numéro 29

« Comment pouvez-vous identifier un doute avec certitude ? Grâce à son ombre. »

Raymond Devos

ont-elles elles aussi été plus actives, hésitant moins à porter plainte que par le passé – en particulier en matière de violence sexuelle ou non – (police réactive), insistant davantage auprès des policiers et des

ÉDITORIAL

Un simple pot de yaourt : un jour dans Libération

LE mardi 29 janvier, je lis, à la une de mon quotidien préféré (*Libération*) : « Délinquance. Ces chiffres qui dérangent ». Crimes et délits ont augmenté de 7,7 % en un an. 4 millions d'infractions constatées, ou plus précisément 4 061 792. Appréciez la précision mes chers amis. J'ai beaucoup lu sur le sujet, ces derniers jours, j'ai beaucoup entendu [y compris certains de mes chers amis de Pénombre]. Avec le Colonel, nous avons longuement discuté, vous imaginez. Ce qui me dérange, c'est que je ne sais toujours pas, mais pas du tout, si ces chiffres sont « bons » ou s'ils sont « mauvais ». Mais oui je suis sérieuse. Comment pouvez-vous en douter ? Une femme de mon âge ?

Les policiers et gendarmes ont-ils mieux travaillé que l'année dernière, les affaires repérées de leur initiative étant plus nombreuses (ce que nos amis savants appellent la « police proactive »), les victimes



gendarmes pour que leur plainte se transforme effectivement en procès-verbal envoyé au parquet, sans se contenter d'une inscription en main courante ? Ou sont-ce les auteurs d'infractions qui ont été plus nombreux et/ou plus actifs ou qui ont eu plus d'occasions de commettre leurs méfaits ? Je pense évidemment aux fameux téléphones portables. Y a-t-il eu plus de victimes, les coûts humains, sociaux, économiques ont-ils été supérieurs à ceux de l'année dernière ? Si quelqu'un a la réponse à toutes ces questions, qu'il me téléphone sans plus attendre sur mon mobile n° 00 00 00 07. Ne craignez rien pour ma sécurité, je ne l'utilise que dans mes toilettes enfermées à double tour, le Colonel restant devant la porte avec son lance-missiles portable, lui aussi. Il en a vu d'autres, mon très cher époux.

Mais d'autres chiffres m'ont dérangée dans ce numéro de Libération. Sont-ils « bons », sont-ils « mauvais » ? Je vous laisse juges : 45 000 camions utilisaient le tunnel du Mont-Blanc en 1966, ils étaient presque 800 000 trente ans plus tard. En France le transport routier a plus que doublé en quinze ans. À l'horizon 2010, le trafic poids lourd devrait augmenter de près de 50 % sur l'ensemble de l'Europe. Les ingrédients nécessaires à la fabrication d'un simple pot de yaourt aux fraises parcourent 3 500 km avant d'être réunis [...], 68 % des Français de plus en plus inquiets face à la mondialisation [...], 86 000 Français n'ont nulle part où dormir. Parmi les SDF recensés par l'Insee se trouvent 16 000 enfants [...], 580 morts à Lagos dans l'explosion d'un arsenal. Une foule paniquée de plusieurs centaines de milliers d'habitants a cherché à fuir d'impressionnantes boules de feu [...]. D'après Droit au logement (DAL), l'insécurité du logement frapperait 3,5 millions de personnes en France [...], 3 h 29 de télé par jour en France. C'est la durée moyenne de l'écoute télé en France l'an dernier. Et c'est un nouveau record, selon le Syndicat national de la publicité télévisée. Chaque jour, le petit écran a rallié quelques 38,3 millions de téléspectateurs de 15 ans et plus qui ont regardé en moyenne la télévision 5 minutes de plus qu'en 2000 [...].

*Votre dévouée Clara H.,
professeur de mathématiques en retraite*

À VOTRE SANTÉ

La fumée des nombres

L'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) consacre le numéro de septembre de son bulletin (Tendances, n° 26) à l'usage de l'alcool, du tabac et des médicaments par les « seniors ». Au passage, il rappelle que, tous âges réunis, « en France, l'alcool et le tabac sont à l'origine de près de 100 000 décès prématurés chaque année ». Je dis « rappelle », car, en effet, ces chiffres sont assez souvent cités dans la presse ou ailleurs. Au point qu'ils font partie du paysage et que, si on les a intégrés, on ne les questionne plus. C'est comme ça qu'il me semble qu'on affichait jadis 40 000 décès dus au tabac et 60 000 dus à l'alcool, tandis qu'il me semble qu'aujourd'hui on mentionne les chiffres inverses.

Cela dit, je me suis parfois posé la double question : comment le sait-on ? Et, qu'est-ce que ça veut dire ? Mais je n'ai jamais pris la peine de rechercher la réponse. C'est sans doute paresse de ma part. Il se trouve que je suis en situation, professionnellement, de retrouver les sources et de comprendre les travaux qui conduisent à ces résultats. Mais, je préfère poser ici publiquement mes questions : car mes concitoyens ne se les posent peut-être pas et, au cas où ils auraient cette curiosité, ils n'ont pas forcément accès aux réponses. J'entends bien que celles-ci figurent probablement dans des publications qui nous sont éventuellement passées entre les mains, qu'elles ont pu en leur temps être reprises et expliquées par la grande presse ou un magazine télévisé pédagogique comme il en existe de forts bons. Si malgré cela, il se trouve que je suis toujours avec mes questions, sans doute que d'autres, nombreux, ne sont pas plus au clair. C'est donc sans doute aussi leur rendre service, par cette interpellation publique, que de provoquer une réponse publique. Et que, avant que les réponses leur soient fournies, ils aient réfléchi aux questions !

Ces questions, les voici :

1. Par quelles enquêtes, quelles expérimentations, quelles méthodes de traitement statistique aboutit-on à ces estimations ? Ayant eu, l'an dernier, à connaître des résultats concernant le tabac, j'ai essayé de savoir d'où ils venaient. J'ai eu l'impression qu'ils provenaient essentiellement d'une étude anglaise remontant à plusieurs années. Même si elle a eu quelques

prolongements et si des experts français ou autres ont retravaillé à partir de là, j'ai un peu l'impression que c'est toujours la même qu'on ressort. De plus, les méthodes de calcul m'ont paru assez conventionnelles. J'ai même eu des doutes sur leur bien-fondé technique, mais je n'avais pas le temps d'y réfléchir plus avant. Je suis donc resté avec mes doutes. À quoi s'ajoutait que la transposition de la Grande-Bretagne à la France et l'actualité d'un travail remontant à plusieurs années ne me semblaient pas acquises *ipso facto*.

2. Il semble que, depuis dix ans si ce n'est vingt, c'est toujours le même nombre annuel de décès que l'on annonce. Or, pour s'en tenir au tabac, loi Veil et loi Évin aidant, on a diminué les teneurs en nicotine et goudrons des cigarettes, on en a haussé le prix, on a interdit la publicité, on a limité le fumer dans les lieux publics, on a lancé force campagnes. De deux choses l'une : ou bien ces actions ont eu l'effet souhaité et il est dès lors faux de citer toujours les mêmes chiffres ; ou bien elles n'ont pas eu d'effet et il convient d'en tirer la leçon pour supprimer ces dispositions qui, pour un résultat nul, encombrant la législation, compliquent la vie à tout le monde et développent dans la population un « racisme anti-fumeur ». (En disant cela, je précise que je ne suis pas fumeur et que je ne « roule » pour personne.)

À moins qu'on nous explique — troisième hypothèse — que les effets du tabac sur la santé sont différés : les morts actuelles sont le produit de la fumée d'il y a trente ans. Soit ! mais qu'alors on cesse de citer ces chiffres au présent, de faire comme si les morts actuels étaient le fruit des comportements actuels (« le tabac cause 60 000 morts chaque année »). Car ceci est peut-être un argument pour un but noble (dont au

demeurant l'efficacité pédagogique demanderait à être vérifiée) mais c'est alors un argument faux. Un pieux mensonge, mais un mensonge tout de même.

3. Qu'est-ce qu'un « décès prématuré » ? Comme nous sommes tous voués à mourir, il faut d'abord s'entendre sur ce que serait « un décès normal », plus précisément, à âge normal. Puis, établir qu'un décès survenu à un buveur ou un fumeur (voire à un buveur-fumeur) est soit exclusivement dû à l'alcool ou au tabac, soit dû à une aggravation d'une autre maladie ou d'un accident, aggravation provoquée par alcool ou tabac. Enfin, mesurer les « années de vie perdues » par différence entre l'âge hypothétique où la personne serait décédée (soit « normalement » soit selon ce qu'aurait été le cours probable de sa maladie (si elle n'avait ni bu ni fumé) et l'âge réel de son décès.

On meurt toujours trop tôt

Ce décompte d'années perdues est quelquefois donné. On nous dira toutefois qu'on peut s'en dispenser, s'il ne s'agit que de donner un nombre de décès prématurés, sans dire de combien ils sont prématurés. Cette estimation d'une durée de vie raccourcie est néanmoins implicite : car, supposons qu'on trouve qu'un décès a été hâté de huit jours par l'incidence du tabac ou de l'alcool, peut-être ne comptera-t-on pas ça comme un décès prématuré. Où met-on la limite ? Il faut en effet un seuil : si alcool ou tabac ont, si peu que ce soit, une incidence négative sur la santé, on pourrait arriver à dire que tout décès a été avancé (ne serait-ce que d'une minute) par l'usage, même modéré, même ancien de l'un ou de l'autre. À la limite, donc, quasiment tous les décès seraient prématurés : n'échapperaient que ceux des personnes, très minoritaires, qui n'ont de leur vie trempé les lèvres dans un verre de vin ni tiré une bouffée. Un tel passage à la limite est évidemment ridicule. Donc il faut bien qu'on se soit donné un seuil, ce qui suppose une estimation du raccourcissement de la vie.

En fait, on ne procède pas par calcul individualisé du caractère prématuré ou non du décès de tous les individus ou même seulement d'un échantillon représentatif. On a une méthode statistique plus globale. Mais cette modélisation me paraît reposer sur des conventions qui mériteraient d'être expliquées à ceux à qui on livre le résultat afin de leur en faire saisir le sens et les limites. Je crains qu'alors ils ne se demandent ce que signifie finalement cette notion de décès prématurés. D'abord, ils demanderont derechef de combien ils sont prématurés : 3 semaines ? 2 ans ?



10 ans ?... Puis, ils demanderont à quel âge survient cette prématurité, quelques-uns allant sans doute jusqu'à questionner qu'elle soit regrettable : s'il s'agit d'abrèger une sénilité pénible ou dégradante. À quel vertige conduirait trop d'explications sur le sens et la portée des résultats qu'on nous montre ! Peut-être en effet vaut-il mieux nous les asséner comme des vérités de doctrine, ne pas dire ce qu'il y a derrière et les prendre simplement pour leur vertu de propagande.

René Padieu

NDLR : Nous avons transmis ce texte aux auteurs du Bulletin de l'OFDT et avons reçu la réponse ci-contre signée d'un pseudonyme énigmatique.



Rectificatif

Dans l'éditorial du précédent numéro, Pénombre s'est allégrement emmêlé les pattes entre les francs et les euros. Comme la cotisation est passé de 150 francs à 23 euros, soit 150,87 francs, le gain subreptice est de 87 centimes de francs et non de 13 centimes de francs comme indiqué. On pourra donc payer un repas au président...

Du côté obscur de la farce

L faut accepter la critique : notre propos est en effet un peu sibyllin pour qui connaît la difficulté d'établir les relations de cause à effet entre consommations alimentaires, modes de vie et mortalité.

Précisons toutefois l'intention des auteurs. Il s'agissait d'attirer l'attention du lecteur sur une étude qui pourrait sembler marginale au sein d'un organisme dont la mission est d'observer la consommation de drogues et les toxicomanies : le public des études est majoritairement jeune, et consommateur de substances illicites. Or cette étude se situe aux antipodes de cet archétype : elle concerne exclusivement les produits licites et les individus de plus de 60 ans. C'est pourquoi il nous avait semblé important d'en souligner l'utilité par quelques données de cadrage.

Précision n'est pas exactitude

La rondeur du chiffre de 100 000 décès imputables chaque année à l'alcool et au tabac nous a séduits pour cela : en mettant en évidence son imprécision, les cinq zéros en font typiquement un ordre de grandeur, ce pour quoi il a été utilisé. Un chiffrage plus précis pourrait passer pour beaucoup plus suspect. Bref, il s'agissait d'une utilisation plutôt rhétorique et à visée introductive. La place manquant, et ceci ne constituant pas le point central de l'étude, les références ont été omises : le chiffre de 100 000 provient de l'article d'Alfred Nizard « Les effets sur la mortalité de quelques maux contemporains : sida, hépatite, alcool et tabac », *Population*, n° 3, 2000, et concerne l'année 1997. Cependant, il serait temps de lever l'obscurité sur les procédures de calcul et de parvenir à un consensus pour que les discussions critiques récurrentes sur ces dénombrements ne tournent pas à l'obsession statisticienne ou à la farce macabre. Ce travail fait d'ailleurs partie des objectifs de l'OFDT.

Notons toutefois que si ce chiffre de 100 000 décès circule depuis longtemps dans la petite communauté des épidémiologistes et des chercheurs en santé publique, sa longévité exceptionnelle n'ôte pas tout crédit aux producteurs de chiffres ni aux décideurs politiques. Peut-on le traiter comme une évaluation des politiques de prévention de la consommation d'alcool et de tabac ? Son immuabilité remet-elle en cause les travaux des chercheurs qui mettent en garde contre les dangers de ces produits ? Comme le remarque René Padieu, il est plutôt probable qu'il faille

y lire un effet de la manifestation tardive des maladies, et sans doute également de la lenteur des évolutions des modes de vie. En tout cas, la permanence de ce chiffre n'est pas à elle seule une démonstration de l'inutilité de la recherche et des mesures politiques dans le domaine de la santé publique.

Mourir de naturelle n'est pas scientifique

Peut-on alors parler de « décès prématuré » pour qualifier les décès liés à la consommation d'alcool et de tabac ? On meurt certes toujours, et toujours de quelque chose (on est même en droit de se demander si la société moderne nous laisse encore mourir de mort naturelle : est-ce une des causes de décès enregistrable par l'INSERM ?). Alfred Nizard ne parle pas de « décès prématurés ». Une définition statistique serait de toute façon discutable, tandis que parler de mort prématurée pour un individu isolé ne peut que plonger dans des abîmes de perplexité qui n'ont rien à voir avec la statistique. Toutefois, l'idée selon laquelle les fumeurs et les buveurs meurent en moyenne plus tôt que les non fumeurs et non buveurs (donc « prématurément » en ce sens) n'est pas absurde ou obscure, tant qu'on ne cherche pas à quantifier cette prématurité. C'est pourtant ce que se sont aventurés à faire des chercheurs anglais dans une étude récente citée dans un magazine grand public, *Top Santé* : selon eux, la réduction de l'espérance de vie due à la consommation d'une cigarette s'élèverait à 11 minutes... Il deviendrait donc possible d'alléguer sans rire, chiffre à l'appui, des excuses comme « Je ne pourrai malheureusement pas être là au congrès l'an prochain, j'ai fumé toute mon espérance de vie ces dernières années. ». Quelle qu'en soit l'obscurité, la force du chiffre peut ainsi aisément se transformer en farce.

Paule Heupéget

La santé, un secteur d'activité très particulier

CHACUN se réjouit lorsque le chiffre d'affaires du bâtiment, de l'automobile, de l'équipement, etc., augmente. Lorsque celui de la santé fait de même, tout le monde se désespère et parle de « dérapage des dépenses de santé » ! On prend habituellement des mesures pour stimuler l'activité des différents

secteurs. On n'hésite pas, à l'inverse, à prendre des mesures pour freiner l'activité de la santé !

Chacun admet que la qualité a un coût. Pour la santé, « l'amélioration de la qualité des soins passe par une diminution des coûts », si l'on en croit Martine Aubry. Toute augmentation du chiffre d'affaires de la santé ne peut être due qu'à des gaspillages et non, comme ailleurs, à une amélioration des performances. Toute mesure restrictive agira, de ce fait, électivement sur les gaspillages et non sur la qualité des soins !

En résumé, il apparaît que toutes les règles qui gouvernent généralement les activités humaines sont inversées lorsqu'il s'agit de la santé.

- La santé, activité éminemment artisanale, ne génère pas d'emploi.

- Comme il n'y a ni salaire, ni investissement, ni recherche dans ce secteur d'activité très particulier, le chiffre d'affaires de ce secteur ne peut entrer dans le calcul du PIB et l'on peut le faire baisser sans que le PIB en soit affecté. Et ce serait une illusion de croire que les médicaments ou les matériels (scanner, IRM), s'ils sont sous licence étrangère, entraînent un déficit de la balance commerciale.

- D'ailleurs les acteurs de santé ne dépensent pas leur argent et ne participent donc pas à la richesse nationale.

Toute provocation mise à part, nous sommes face à un problème philosophique et à des choix politiques. Que l'on cesse de nous les présenter comme des nécessités économiques ! Le seul problème économique qui puisse se poser est de savoir si nous avons la capacité de nous payer un système de santé efficace. Encore ce problème se réduit-il à un choix politique : doit-on sacrifier autre chose pour avoir un système de santé efficace ?

Jean Goffredo, kinésithérapeute

Une réponse

LA particularité et la grandeur de notre système de santé par solidarité est que les moins riches et les plus malades peuvent avoir accès à tous les soins quand ils en ont besoin. L'inconvénient est que si certains (médecins ou malades) font preuve d'incivisme, ce n'est pas eux mais la collectivité qui en paye les conséquences. Pour analyser ces dérapages, on peut dire en prenant comme vous l'accent keynésien que toute dépense publique est bonne pour l'économie.

Et on peut dire aussi le contraire si on est monétariste ou libéral. Mais tout cela est question de nuances et d'appréciations. Vous soulevez là un débat fort intéressant sur la solidarité, le civisme et la responsabilité individuelle et collective, un débat essentiellement politique et philosophique. Dans ce débat, chacun est libre d'avoir ses convictions mais, tant que l'usage des nombres n'est pas précisément mis à mal, ne sortons-nous pas du champ des préoccupations de Pénombre ?

Maurice Rougemont, photographe

ARGENT

Flambée des prix ?

« CE qu'on ne vous a pas encore dit sur l'inflation », titre une chronique du *Figaro-Magazine* (3 novembre 2001). Mais ce n'est pas encore celle-ci qui nous dira tout. Lisons : « Le passage à l'euro pousse à l'augmentation des prix. [...] la hausse des prix, c'est un peu comme le décompte des manifestants : au moins 10 % selon les associations de consommateurs, à peine plus de 1 % selon Bercy. » Et le journal conclut sans ambages : « la vérité se situant probablement entre les deux », se référant à un relevé fait dans les hypermarchés : + 4,6 % sur 150 000 produits (sans qu'on nous dise si ce sont là tous les produits vendus ou seulement ceux qui ont augmenté), et même 5,2 % pour les 1 300 d'entre eux les plus vendus (sans qu'on sache s'il s'agit du nombre d'unités vendues ou du chiffre d'affaires par catégorie d'article).

Une première obscurité vient de ce qu'on ne précise pas si ces hausses résultent bien du passage à l'euro, comme il est suggéré, ou bien s'il s'agit de l'évolution observée entre deux dates (qu'on ne nous précise pas plus). En effet, on peut penser que, euro ou pas, les prix auraient augmenté de toute façon et la question qui semble posée est : de combien ont-ils monté en plus à cause de l'euro ?

Une autre est qu'il n'est pas sûr qu'on compare tout ce qui doit l'être. De quels produits les associations ont-elles relevé les prix ? Les commerces autres que les supermarchés ont-ils augmenté pareillement ? Et

qu'en est-il des produits qui ne sont pas vendus dans les hyper ni dans les magasins plus modestes ? Car « les prix », ce sont aussi ceux de l'électricité, des médicaments, des loyers, des voitures, des spectacles, etc.

L'argent des lessiveuses n'est pas toujours sale

La suite de l'article est plus intéressante. Elle suggère un autre phénomène qu'un simple dérapage subreptice des étiquettes. L'auteur note que les consommateurs consomment de plus en plus, quand bien même les prix augmentent. Il suggère que c'est même cet accroissement de la demande qui provoque la hausse des prix. Et il en donne une raison : les particuliers auraient 150 milliards de francs dans leur bas de laine et, pressés de se débarrasser de billets qui n'auront bientôt plus cours, ils les convertissent en achats. D'une certaine façon, c'est bien là en effet le passage à l'euro qui provoquerait la hausse des prix, mais par un mécanisme tout différent de ce qu'on avait d'abord pensé : non pas parce qu'on change d'unité monétaire, mais parce qu'on renouvelle le stock de billets. Les plus âgés d'entre nous se souviennent du retrait des billets de 5 000 francs (anciens) il y a 50 ans : le franc restait le même et les autres billets étaient conservés. L'échange des billets de 5 000 en avait fait sortir bon nombre stockés « dans des lessiveuses ».

S'il en est ainsi — le journaliste le suggère aussi -, passée cette envolée temporaire, dans trois mois, les choses redeviendront normales. Les consommateurs n'auront plus la même fringale d'achats et les commerçants seront peut-être même conduits à baisser leurs prix, à les ramener à peu près au niveau antérieur pour continuer à trouver des clients... Autrement dit, s'il y a inflation, elle sera passagère et une déflation équivalente pourrait s'ensuivre.

Ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'inflation

Mais, bien qu'on soit censé nous dire « tout » sur l'inflation, pas plus dans cet article que dans ceux auxquels il prétend remédier n'est évoqué ce qu'est l'inflation. Les grandes inflations historiques ont été dues à l'émission massive de moyens de paiement au delà de ce qu'il pouvait y avoir à acheter, ce qu'on appelait familièrement « faire marcher la planche à billets ». Les détenteurs de cet argent excédentaire faisaient de

la surenchère pour acquérir ce qu'il était possible d'acheter : les prix augmentaient proportionnellement. Le mot « inflation » désignait initialement le gonflement de la quantité d'argent ; la hausse des prix était une conséquence de l'inflation, mais n'était pas l'inflation elle-même. Mais il est difficile de vérifier que la quantité d'argent en circulation est celle exactement dont on a besoin. De sorte qu'on a en quelque sorte retourné le problème : on a pris l'augmentation des prix comme indicateur qu'il y avait inflation. Comme indicateur et donc comme mesure. Et, ceci, d'autant plus que l'inflation était faible : quand on injecte brutalement une grosse masse de billets ou autres moyens de paiement, on peut à peu près les repérer ; mais quand l'économie évolue de façon progressive et que l'émission de monnaie se fait en continu et avec une faible ampleur, on ne sait plus distinguer ce qui est émis « en trop ». Alors, l'indice des prix devient le seul moyen de mesurer l'inflation. Au point qu'on finit par définir celle-ci par la hausse des prix.

Mais cet historique de la notion d'inflation ne change rien à la réalité des phénomènes. Si un afflux de moyens de paiement survient les prix montent. Et, que ces billets qui se présentent en abondance proviennent des presses de la Banque de France ou des bas de laine des particuliers, l'effet est le même. Sauf que, lorsque la Banque de France émet des billets, il est rare qu'elle les retire de la circulation trois mois plus tard ; tandis qu'on peut escompter que les particuliers reconstitueront leur petit trésor plus ou moins vite en euros.

Voilà à peu près ce que notre journaliste aurait dû expliquer s'il avait voulu tout nous dire.

Jean-Pierre Haug, économiste

C'est pas crédible !

DANS *Le Monde* du 9 novembre 2001, ce titre : « Les crédits de l'Élysée ont augmenté de 406 % depuis l'installation de Jacques Chirac ». Suivent quelques chiffres : 19,4 millions de francs en 1994, 100,2 en 2000, ce qui donne une augmentation de 416,5 %. Le texte dit alors 406,1 %, admirable précision, mais il doit y avoir quelque arrondi en chemin. N'était-il pas plus simple de dire : « Les crédits... ont été multipliés par cinq » ?

François Pradel de Lamaze, rêveur impénitent

Un pour tous, tous pour un

France Inter, 9 décembre 2001, 9 heures : « Les gendarmes recevront 12 000 francs par an et 50 000 gilets pare-balles. » Doit-on comprendre que chacun recevra 12 000 F et 50 000 gilets ? Ou bien qu'à eux tous (ils sont environ 100 000) ils se partageront 50 000 gilets et 12 000 F ? N'est pas bien clair non plus s'ils recevront ces gilets une fois pour toutes, ou bien, s'ils en auront 50 000 par an.

Mélanie Leclair, jeune statisticienne

Les mieux payés gagnent plus que les moins payés

UNE dépêche AFP (7 novembre 2001) commence ainsi : « Les ingénieurs diplômés ont connu en 2000 de fortes disparités de salaires [...], les mieux payés percevant des rémunérations trois fois supérieures à celles des ingénieurs les moins bien payés ». Cette formulation est reprise à peu près telle quelle par divers journaux (*Le Figaro-Économie, La Tribune, La Correspondance économique,...*). L'expression « ont connu



en... » donne à croire que c'est là une situation exceptionnelle. Or, cette disparité est très « structurelle » : elle varie peu au cours des années.

Il faut lire le reste de la dépêche, ce que tous ne font pas, qui s'en tiennent au titre ou à l'attaque. Les mieux payés sont en fait les 10 % les mieux payés. On rapporte ainsi la moyenne de ces 10 % à la moyenne des 10 % les moins payés. Quoique : on a un doute. Il pourrait s'agir du niveau au dessus duquel se trouvent 10 % (9e décile dans le jargon des statisticiens), rapporté au niveau au dessous duquel s'en trouvent aussi 10 %. Pas clair. Et, il aurait suffi de choisir 20 % ou 5 % ou 1 % pour faire varier à loisir la fourchette ainsi annoncée à son de trompe. (Trompe, en effet !).

René Padieu

POPULATIONS... MEHR LICHT*

* « Plus de lumière ! », dernière parole de Goethe

« CHARLES resta pendant un moment immobile, le dos légèrement appuyé sur le chambranle de la porte, et tout occupé à examiner une femme devenue célèbre sans que personne pût rendre compte des motifs sur lesquels se fondait sa renommée. Le monde offre beaucoup de ces anomalies curieuses. La réputation de Mme d'Aiglemont n'était pas, certes, plus extraordinaire que celle de certains hommes toujours en travail d'une œuvre inconnue : statisticiens tenus pour profonds sur la foi de calculs qu'ils se gardent bien de publier ; politiques qui vivent sur un article de journal ; auteurs ou artistes dont l'œuvre reste toujours en portefeuille ; gens savants avec ceux qui ne connaissent rien à la science, comme Sganarelle est latiniste avec ceux qui ne savent pas le latin ; hommes auxquels on accorde une capacité convenue sur un point, soit la direction des arts, soit une mission importante. Cet admirable mot, c'est une spécialité, semble avoir été créé pour ces espèces d'acéphales politiques ou littéraires. »

Honoré de Balzac, « La femme de trente ans »

Comment comptabiliser les fils de la lumière quand ils refusent de s'exposer au soleil ?

À la une de l'hebdomadaire *Le Point*, daté du 4 janvier 2002, on peut lire le titre suivant : « Présidentielle. Le poids des Francs-Maçons ». Où l'on nous explique, exemples à l'appui, qu'à l'approche des élections, les politiques jouent le jeu de la séduction auprès des obédiences maçonniques, la réciproque n'étant pas fautive non plus. *Le Point* donne quelques chiffres concernant cet électorat top secret : 43 000 frères au Grand Orient de France (GO), 23 000 frères à la Grande Loge de France (GLF), 13 500 frères et sœurs à la Fédération Française du Droit Humain (FFDH), 13 000 sœurs à la Grande Loge Féminine de France (GLFF), 21 000 frères à la Grande Loge Nationale de France (GLNF). Ce qui nous donne 113 500 membres. Naturellement, les auteurs de l'article, Christophe Deloire, Denis Demonpion, Catherine Lagrange ne divulguent pas leurs sources.

Dans le livre qu'ils ont consacré aux « Frères invisibles », Ghislaine Ottenheimer et Renaud Lecadre (1) donnent une évaluation de 120 000 frères et sœurs, soit 2 pour 1 000 habitants. Cette population est constituée en obédiences « d'importance relative, toutes différentes et plus ou moins rivales ».

Il y a plus d'une maison de maçons

A priori, la seule façon de comptabiliser le tout est de comptabiliser les parties, puis de faire la somme des résultats obtenus. Nos auteurs admettent ne pas connaître le nombre exact de parties : « il existe environ 35 obédiences ». Quelques chiffres présentés dans le corps du texte ou en annexe nous éclairent. Ils peuvent varier d'une page à l'autre : arrondis, coquilles ? Il y a près de 40 000 (p. 47) ou 41 000 (p. 356) maçons au Grand Orient de France (GO) [contre 43 000 pour *Le Point*], 27 000 à la Grande Loge Nationale Française (GLNF) [contre 21 000 pour *Le Point*], 23 000 (p. 92) ou 26 000 (p. 355) à la Grande Loge de France (GLF), 13 000 au Droit Humain (DH) [13 500 pour *Le Point*], 13 000 à la Grande Loge Féminine de France (GLFF), 2 000 à la Grande Loge Unie de France (GLUF), 800 (p. 65) ou 1 200 (p. 73) à la Grande Loge Mixte de France (GLMF), encore appelée Grande Loge Souveraine de France ou encore Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm (MM), 600 (p. 47) ou 650 (p. 73) à la Grande Loge Mixte Universelle (GLMU). Faites l'addition, cela nous fait entre 119 400 et 123 850. On n'est pas loin du

nombre annoncé de 120 000, mais nous serions curieux de connaître la façon dont nos auteurs ont pu établir ces chiffres.

Tous les BAF (2) ne sont pas logés à la même enseigne. Ainsi nos démographes de l'invisible n'ont-ils pas comptabilisé les TCS (3) et les TCF (4) de la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique-Opéra (GLTSO), la Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis (GLISRU), l'Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal (OITAR). Quantités négligeables ? Qu'en savent-ils ? 11 loges viennent d'être répertoriées, il en reste donc environ 25, dont G. Ottenheimer et R. Lecadre ne nous donnent ni le nom (quel dommage mais vous pouvez vous inspirer des exemples donnés *supra* et faire fonctionner votre imagination) ni le nombre de frères et sœurs de chacune d'entre elles.

Pour avoir une estimation plus solide, il faudrait sonder les cœurs de toute la population française. Mais vous l'imaginez bien, quelques problèmes méthodologiques se poseraient. Première question : doit-on interroger les femmes alors que la maçonnerie traditionnelle (anglo-saxonne, ou « régulière ») leur refuse l'entrée dans les loges ? Ainsi, en France, pour la GLNF, une sœur est *a priori* un faux-frère. Ou doit-on se référer aux pratiques des obédiences dites « irrégulières » (non reconnues par la Grande Loge Unie d'Angleterre) ou « libérales » qui les acceptent ? On optera pour la seconde solution. Le Grand Architecte de l'Univers y retrouvera les siens.

Who's who

Mais comment s'y prendre pour savoir qui est qui (Who's who, dit-on à la GLUA) ? On peut utiliser la méthode directe : avec mille précautions, pour éviter les oreilles indiscretes des profanes (5) ou d'initiés d'obédiences concurrentes, on demande simplement à la personne sondée : « Soyez franc, êtes-vous maçon ? ». La seconde méthode exige beaucoup plus de doigté. Il s'agit d'utiliser l'attouchement (6), « poignée de main avec pression du majeur, de l'index et du pouce », mais attention aux contrefaçons. En cas de doute, ou de mains vraiment moites, posez quelques questions subsidiaires. Par exemple : « quels sont les 99 grades du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm ? ».

Nous avons fait l'expérience d'interroger un échantillon de 999 personnes représentatif de la population française. Certains esprits chagrins trouveront que c'est peu, qu'on aurait pu en interroger une de plus. Le tuilage (7) a été positif pour trois d'entre elles. Mais la première n'était pas à jour de sa capitation (8), la seconde était en sommeil depuis 5 ans (9) et

la troisième venait de se faire blackbouler (10) de la loge la vallée des Rois Silencieux, après avoir rêvé de devenir Grand Porte Glaive (11) ou Grand Maître Vénérable (12). Pas de chance.

Nous allons reprendre l'enquête pour en avoir le cœur net.

Pierre V. Tournier, démographe, chercheur au CNRS

(1) Respectivement, directrice de la rédaction de BFM et journaliste à Libération. Les frères invisibles, Albin Michel, 2001.

(2) Bien Aimé Frère.

(3) Très Chères Sœurs.

(4) Très Chers Frères.

(5) Ceux qui n'ont pas été initiés. Vient du latin *pro fanum* : à l'extérieur du temple.

(6) Signe de reconnaissance, différent selon les grades.

(7) Manière d'authentifier la qualité maçonnique d'un frère.

(8) Cotisation.

(9) Elle a cessé provisoirement toute activité en loge.

(10) Lors de l'initiation, si le nombre des boules noires est supérieur au nombre de boules blanches, le postulant est refusé. D'où l'expression blackbouler.

(11) Ministre de la Justice d'une obédience.

(12) Président du pouvoir exécutif et symbolique de l'obédience.

Populations dans l'ombre

LES chiffres de population des villes et des villages se réfèrent aux personnes qui résident habituellement dans ces lieux. Cela tombe sous le sens, et pourtant... Pendant longtemps, ces personnes y passaient le jour et la nuit et en sortaient rarement. À l'heure actuelle, les choses ont bien changé. Les habitants d'une localité y passent toujours la nuit, en dehors des vacances et des escapades diverses, mais pas forcément la journée.

Ainsi, à Paris, on compte actuellement 2,1 millions d'habitants. Sur ce nombre, 1 million travaillent, dont 300 000 à l'extérieur de la ville. Il reste donc 1,8 million de Parisiens à Paris le jour. Par ailleurs, 900 000 emplois dans la capitale sont occupés par des gens qui habitent ailleurs, principalement par des banlieusards. Ce qui fait que pendant la journée Paris abrite 2,7 millions de personnes, sans compter celles de passage et les touristes. Est-il alors pertinent de dire que la population de Paris est de 2,1 millions, ou de s'en tenir à ce seul chiffre, alors qu'on y rencontre habituellement au moins 2,7 millions de personnes ?

Il ne s'agit pas ici de débattre du sexe des chiffres. La définition de la population a des conséquences. Elle conduit par exemple à justifier la fermeture des voies sur berges à Paris au motif de l'approbation de

cette mesure par ses habitants, qui ne sont pratiquement pas concernés, puisqu'ils n'ont guère besoin de se déplacer en voiture, alors que ceux affectés par cette mesure, les banlieusards, n'ont pas voix au chapitre (1). Cette définition est également très pratique pour la publicité de la téléphonie mobile. En effet, les opérateurs en question se vantent du pourcentage de population couverte, 95 %, voire 100 %... dans sa résidence habituelle. Or, cette technique de communication n'a réellement d'intérêt que quand cette population sort de chez elle, pour aller au travail, en voyage ou en vacances.

Bref, dans ce monde qui se complique, les définitions démographiques, qui datent du temps où les choses étaient simples, où les nocturnes étaient aussi des diurnes, ne sont plus guère adaptées. Ne faudrait-il pas réfléchir à un comptage de la population, pas seulement de nuit et pas non plus seulement de jour, à la pénombre en somme ?

Alfred Dittgen, démographe, Université Paris I

(1) Je suis un adepte des transports en commun, contrairement à ce que pourrait laisser croire mon propos, mais aussi de la démocratie.

Cherchez la fa (m) ille

DANS *Ouest-France* (édition St-Brieuc, 5-6 janvier 2002), au-dessus du titre accrocheur « Chéri, où sont passés les gosses », cette phrase intrigante : « Plus d'une famille sur deux vit sans enfants dans le département ». Il y a de quoi faire sursauter. Donc, je sursaute. En principe, dans une famille, on croit savoir que les enfants sont élevés par leurs parents et donc vivent avec eux. Bon ! il y en a qui sont pensionnaires ou accueillis par un oncle ou une cousine. Mais, pas forcément très loin. Et puis, pas les petits. Mais de là à ce que la moitié des familles aient tous leurs enfants hors du département...

Comme rien n'est indiqué, on peut comprendre que le résultat dont on rend compte est qu'une famille française sur deux expédie ses enfants hors-département. Mais, comme il s'agit d'une édition locale du journal, j'ai un soupçon. Peut-être le journaliste a-t-il voulu dire « Dans le département, une famille sur deux vit sans enfants ». Depuis que je fréquente *Pénombre*, j'ai appris à me méfier des titres des journaux... Alors, je lis l'article. Et je ne comprends rien. Mélanie, ton QI f... le camp. On a quand même bien l'impression que mon interpréta-

tion est la bonne : il s'agit des familles qui résident dans le département (des Côtes d'Armor en l'occurrence) et qui n'ont pas d'enfants. Avouez quand même que « vit sans », synonyme de « habite », suggère « habite sans ses enfants » : on est poussé à comprendre qu'il s'agit de familles ayant des enfants, que la question est de savoir s'ils sont sur place ou ailleurs.

Mais, derechef, je ne pige pas. Qu'est-ce qu'une famille sans enfants ? C'est pas dit. Un couple sans enfants est-il « une famille » ? Un renvoi au bas de l'article le dit, semble-t-il. Si c'est ça, on commence à comprendre qu'on en trouve la moitié sans enfants : parce qu'ils n'en ont pas encore ; peut-être aussi parce qu'ils n'habitent plus avec eux. L'article fait tout un commentaire sur les Tanguy qui restent chez papamaman jusqu'à 28 ans. Si c'est ça, quelle limite d'âge a-t-on fixée ? Ou bien, compte-t-on ici les couples de 60 ou 70 ans, dont les enfants sont envolés et ont convolé depuis des lustres ? Si oui, alors la proportion d'une moitié semble au contraire faible...

Et puis, les célibataires ? Je veux dire, celles-et-ceux qui vivent seul(e)s. Parce que, quand je disais à l'instant « les couples », sans enfants, fallait-il s'en tenir aux mariés ou prendre les cohabitants ? Bon, admettons. Mais alors, *quid* des familles monoparentales ? Comprenez-moi : si vous comptez comme « famille » les



couples sans enfants et pas les solitaires sans enfants, et que pour ces derniers seulement, vous attendiez qu'il aient un chiarré pour être élevés à la dignité de « famille », c'est pas symétrique, pas homogène. Je veux bien qu'on prenne des conventions pour tout ça. C'est du reste ce que font les démographes. Mais ici, on ne nous en dit pas assez pour saisir de quoi on parle.

Enfin ! comme ça vient d'une étude de l'Insee, je pourrais m'y reporter. Tiens ! Y a même pas la référence. Mais, quand même ! Si pour comprendre ce qui est dans le journal il faut aller chercher soi-même ce dont il parle, à quoi sert le journal ? Peut-être à piquer notre curiosité. À nous faire gamberger sur les ambiguïtés de la langue. Alors, là, c'est gagné.

Mélanie Leclair, jeune statisticienne

Dieu contre diable : un score sans appel

Répondant sur France 5 — Ripostes, dimanche 27 janvier 2002, 18 h 35 — à un « plateau de jeunes » sur la corruption chez les hommes — et femmes — politiques, Michel Rocard, l'homme du parler vrai (1), a fait cette déclaration plutôt rassurante sur l'état de notre démocratie et, plus généralement sur la nature humaine : « Le taux de malhonnêtes gens est de 2 % sur toute la planète et dans toutes les professions ».

Ainsi, par exemple, parmi les 577 députés que compte l'Assemblée nationale (2) il y en a 11 ou 12 qui sont de malhonnêtes gens. Pour ceux qui n'ont jamais été inspecteur des finances, nous précisons que $577 \times 2/100 = 11,54$. Même si le douzième est douteux, il vaudrait mieux, par application du principe de précaution, le classer parmi les malhonnêtes. Il y a donc 12 députés malhonnêtes.

Il est regrettable que Michel Rocard ne soit pas allé plus loin et n'ait pas proposé une classification des malhonnêtes gens, histoire d'affiner l'analyse. En voici une, à deux niveaux qui vaut ce qu'elle vaut :

Contraire à la pudeur : 1.1, modestement immodeste (M. I) ; 1.2 immodestement modeste (I. M) ; 1.3, inconvenant ; 1.4, indécent, vous dis-je ; 1.5, autres.

(1) Rocard (M.), Parler vrai, Éditions du Seuil, 1979.

(2) Nous parlons de notre pays uniquement. Mais nous saluons nos amis argentins heureux de savoir que 98 % de leur classe politique est honnête, comme en Corée du Nord, en Chine et partout ailleurs.

Qui manque à la civilité : 2.1, un peu grossier (UPG) ; 2.2, assez grossier (AG) ; 2.3, très grossier (TG) ; 2.4, impoli ; 2.5, malappris ; 2.6 autres.

Qui manque à la probité : 3.1, déloyal ; 3.2, voleur ; 3.3, mercanti ; 3.4, petite canaille ; 3.5, grande crapule ; 3.6 escroc ; 3.7, vieille fripouille ; 3.8, gangster ; 3.9, pirate ; 3.10, véreux ; 3.11, truand ; 3.12, faux-cul ; 3.13, faisan ; 3.14, autres noms d'oiseau ; 3.15, autres (sauf noms d'oiseau).

Nous voulions vous donner les noms des douze pour que vous puissiez vous amuser à les classer vous-même, faire des histogrammes et autres figures (un TD quoi) mais la rédaction de Pénombre nous a fait comprendre que nous prendrions quelques risques à le faire. Reste que 565 de nos députés sont des « honnêtes hommes ou femmes », voire peut-être 566. Rassurant, non ?

Dernière question tout de même, car l'homme est de qualité : que pouvait avoir en tête Michel Rocard quand il a cité ce 2 % planétaire ? Le plus simple est de lui demander. Réponse dans la prochaine livraison de Pénombre ?

Pierre V. Tournier, démographe, chercheur au CNRS

LES COMPTES DE LA JUSTICE

Jamais plus jamais

DANS *Libération* du 20 août 2001, p. 4, la rubrique « Rebonds » publie un texte signé René Pagis, juge des enfants au tribunal de grande instance d'Aurillac, membre du conseil national du Syndicat de la magistrature, et Luc Charpentier, directeur départemental de la PJJ du Cantal. On y lit cet énoncé, repris en encadré et en lettres rouges dans la même page : « Plus de 80 % des mineurs présentés au juge des enfants au pénal n'ont plus jamais (c'est moi qui souligne) affaire à la justice pénale ». Sûrement, mais comment le sait-on ?

On peut sans doute établir en 2001 que, s'agissant de l'ensemble des mineurs présentés au juge des enfants durant l'année X, moins de 20 % ont eu de nouveau affaire à la justice pénale dans la période de temps écoulée depuis l'année X jusqu'à l'année 2000

incluse (par hypothèse...). Par construction cette période de temps varie selon l'année X considérée. S'il s'agit de l'année 1954, le « plus jamais » des auteurs s'entend comme une période de 46 ans, en effet significative. En revanche, s'il s'agit de l'année 1998, « plus jamais » n'a guère de sens. Et s'il s'agit du stock entier des mineurs présentés au juge des enfants entre 1954 et 1998, un « pourcentage moyen » n'a plus aucun sens, puisque la durée prise en compte pour le calcul d'un taux de récidive varie continûment. La justice pénale n'en finira jamais d'alimenter Pénombre...

Dominique Monjardet, sociologue

Ce texte, apprécié de la rédaction, a suscité quelques réflexions complémentaires.

François Pradel de Lamaze note ainsi : « On peut envisager que « plus jamais affaire à la justice » sous-entende « au juge des enfants », auquel cas la durée d'exposition au risque devient très faible, de l'ordre me semble-t-il en moyenne de un ou deux ans. Il serait d'ailleurs intéressant d'observer l'évolution de cette durée, évolution qui dépend essentiellement de l'âge moyen (est-il homogène dans le temps et d'un lieu à l'autre ?) à la première présentation et peut-être, si celui-ci varie, de l'âge où l'on cesse de relever du juge des enfants. »

Françoise Dixmier, toujours à l'affût, relève que « dans *Libération* du 28-01-02, un article commente l'assemblée générale de l'AFMJF (Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille). On y lit cette phrase, attribuée à Françoise Barutel, juge à Meaux : « Le rituel judiciaire, ça marche : 80 % des enfants ne passent qu'une fois devant le juge des enfants ». Quel est donc ce 80 %, qu'on voit parfois en compagnie d'un juge des enfants, et parfois au bras de la Justice Pénale soi-même ? »

Bruno Aubusson de Cavarlay se souvient : « J'avais déjà rencontré ce chiffre au moment de la mission parlementaire sur la délinquance juvénile (en 1998). Comme une rumeur, il circulait parmi nos interlocuteurs qui affirmaient avec la certitude liée au chiffre rond que 80 % des mineurs vus par le juge des enfants ne faisaient plus parler d'eux ensuite. Du côté des statistiques officielles, rien ne le confirmait. Et puis j'ai cru enfin trouver la source. Un éducateur d'un tribunal pour enfants de la région parisienne avait fait un relevé de tous les mineurs déferés au parquet (c'est-à-dire conduits devant le substitut après leur interpellation) pendant cinq ans. Et selon ses résultats, 82 % de ceux qui avaient été déferés entre 1991 et 1995 ne l'avaient été qu'une fois. Las, il y avait bien

un problème de cohortes et de durée d'observation. Variable selon l'âge du premier défèrement, celle-ci se terminant de toutes façons avec la majorité de l'individu observé. Mais quel que soit le chiffre obtenu dans le cadre d'un calcul mieux établi, il parlerait du verre à moitié plein. Le verre à moitié vide, ce serait la proportion des cas observés concernant des récidivistes, voire des multirécidivistes : une grande partie des délits imputables à des mineurs seraient le fait d'un « noyau dur » de faible effectif. Alors combien 5 %, 10 %, plus... ? Écoutons la rumeur... »

P.S. Dans *Le Monde* du 7 février 2002, page 17, on lit sous la plume de Cécile Prieur que « 80 % des mineurs concernés par la justice ne font qu'un passage au tribunal, s'en trouvant quitte avec un rappel à la loi, un suivi éducatif ou une mesure de réparation auprès des victimes ». Interrogée, la journaliste a indiqué que ce chiffre n'est effectivement pas une « statistique » proprement dite, mais une estimation de l'activité des tribunaux pour enfants, énoncée par deux magistrats, lors d'un colloque sur la délinquance des mineurs, en décembre 2001, organisé par le Forum français pour la sécurité. Jean-Pierre Deschamps, président du TE de Marseille, et Jean-Michel Permingeat, président du TE de Toulon, l'ont énoncée chacun à leur tour pour l'activité de leurs tribunaux.

Il semblerait que les juges pour enfants soient assez persuasifs...

Quand les nombres jugent les juges

Au tribunal, face à un prévenu, le juge pénal décide d'abord de la culpabilité de la personne, en fonction des indices dont il dispose et de son intime conviction. Si cette culpabilité n'est pas établie le prévenu est acquitté. Par contre, lorsque le juge conclut à la culpabilité du délinquant, il doit encore prononcer une sanction, qui sera infligée en fonction de certains critères juridiques, tels que la peine prévue par la loi pour l'acte commis, la personnalité du délinquant, ses antécédents judiciaires, son mobile, etc.

S'il s'agit-là d'évidences aux yeux des juristes, quelques recherches récentes montrent que des critères non juridiques s'immiscent dans cette logique si limpide. C'est ainsi qu'une recherche en cours à la Faculté de psychologie de l'Université de Lausanne montre que l'ordre dans lequel les moyens de preuve

sont présentés à la Cour influence fortement la décision quant à la culpabilité.

Pour ce qui est du prononcé de la sanction, le juge dispose d'un large pouvoir d'appréciation. En effet, on admet généralement que le juge individualise les peines et maîtrise ainsi les sanctions qu'il prononce. Il maîtriserait donc le nombre, qu'il s'agisse du nombre de francs ou d'euros d'amende ou du nombre de jours, de semaines, de mois ou d'années de détention qu'il inflige.

Mais est-ce véritablement le cas ? Le juge maîtrise-t-il le nombre ou le nombre influence-t-il le juge ? Voilà la question qui sera traitée ci-après. Pour ce faire, je vous présenterai les résultats de deux recherches effectuées en Suisse.

Les juges préfèrent les (peines) rondes

La première recherche consiste à étudier les statistiques nationales des condamnations à des peines privatives de liberté, en les regroupant par intervalles d'un mois, soit d'un jour à un mois, d'un mois et un jour à deux mois, de deux mois et un jour à trois mois, et ainsi de suite. Le graphique 1 représente un extrait de ce que l'on obtient en agissant de la sorte.

On y observe que les peines se répartissent bien moins uniformément que ce que l'on aurait pu penser. En effet, les juges, privilégiant très nettement certaines peines par rapport à d'autres, semblent particulièrement apprécier les peines « rondes » (8,10, 12,

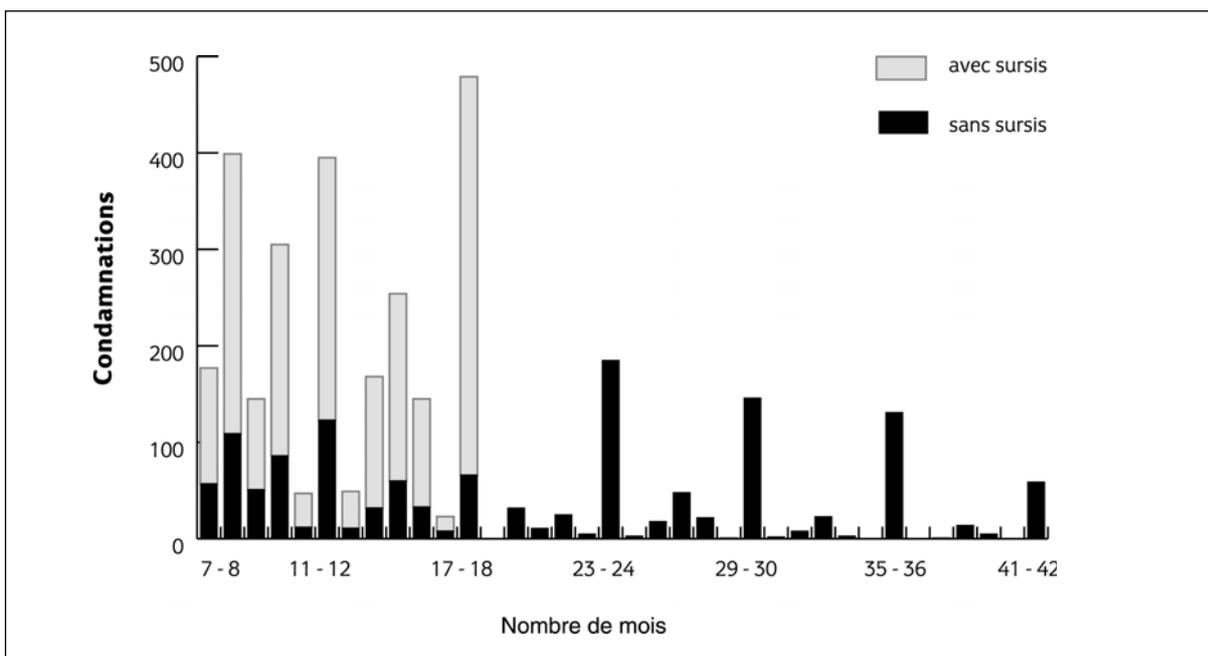
18, 24, 30, 36, 42 mois) et ne prononcent presque jamais de peines de 11, 13, 17, 19, 23, 29 mois. Si le pic observé à 18 mois peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit, en Suisse, de la limite supérieure du prononcé possible du sursis, il est juridiquement beaucoup moins compréhensible que les nombres pairs soient largement préférés aux nombres premiers !

L'explication à caractère psychologique qui veut que chacun s'accroche à ce qu'il connaît et qui fait partie de son quotidien (soit à un an plutôt qu'à 11 ou 13 mois, ou à deux ans plutôt qu'à 23 ou 25 mois) n'ayant évidemment aucun fondement juridique, elle tend à nous faire penser que le nombre semble influencer le juge dans son processus de décision. Il y a les nombres que l'on aime (de par le fait qu'ils appartiennent à notre système de pensée, à nos échelles habituelles) et ceux que l'on n'aime pas. Et les juges ne sont pas différents de nous tous...

Il semble donc bien que, contrairement à l'idée que s'en font en général le public et les juges eux-mêmes, ces derniers ne maîtrisent pas forcément le nombre, mais que le nombre pourrait, par contre, les influencer lors du prononcé de leurs sanctions.

Les mois plus longs que les jours, les années plus courtes que les mois...

La seconde recherche (1) consistait à présenter quatre affaires criminelles fictives relativement graves à un échantillon de 290 juges pénaux et à demander



à ces derniers de se déterminer sur la peine à prononcer, en partant de l'idée que la culpabilité était acquise. Un quart de l'échantillon devait se prononcer en jours, un quart en semaines, un quart en mois et le dernier quart en années, l'hypothèse étant que l'unité de sanction influence la durée de la peine prononcée.

Le graphique 2 et les analyses complémentaires effectuées à ce propos nous permettent de constater que, dans les quatre cas, les peines exprimées en jours ne sont pas significativement différentes des peines exprimées en semaines. Par contre, dans tous les cas, les peines prononcées en années sont significativement plus longues que celles prononcées dans les trois autres unités de sanction.

Si l'on traite de manière plus détaillée les quatre cas, on observe que dans les cas A et B (excès de vitesse et petit brigandage, soit des infractions de gravité restreinte), les peines prononcées en jours ou en semaines sont significativement plus courtes que les peines prononcées en mois, ces dernières étant significativement plus courtes que les sanctions infligées en années.

Par contre, dans les cas C et D (viol et détournement de plusieurs centaines de milliers d'euros, soit des infractions relativement graves), les peines prononcées en jours, en semaines et en mois ne sont pas significativement différentes quant à leur durée. Néanmoins, les peines prononcées en années restent toujours les plus longues et la différence de durée entre ces dernières et les peines prononcées dans les trois autres unités est statistiquement significative.

En conclusion, il semble donc bien que l'unité de sanction influence le quantum de la peine prononcée, laissant penser que les juges n'aiment pas prononcer des « grands » nombres de jours ou de semaines, alors

qu'ils ne rechignent pas à prononcer des peines équivalentes en « petits » nombres d'années.

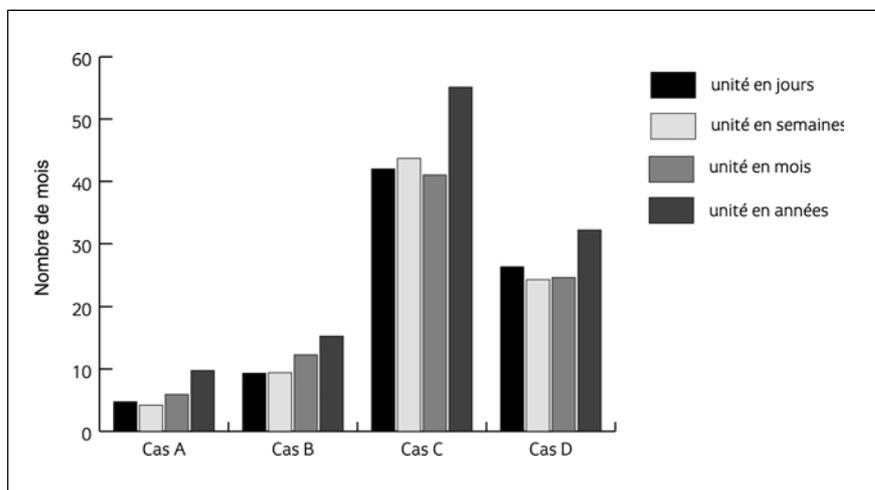
Ici encore, on pourrait arguer que la « logique » veut que les longues peines soient prononcées en années et les peines plus courtes en jours, semaines ou mois, puisque chacun se réfère à l'unité la plus courante et donc la plus simple à maîtriser dans chaque cas de figure. Mais, une fois de plus, cette logique n'a rien de juridique et implique dès lors que des considérations qui n'ont absolument rien à voir avec le droit pénal influencent la justice criminelle.

Les conclusions de cette seconde recherche nous permettent d'ailleurs de penser que, tout étant égal par ailleurs, les peines pécuniaires prononcées en euros seront probablement plus lourdes que celles prononcées par le passé en francs français... En effet, il semble possible de moduler les peines prononcées par les juges en leur imposant simplement un changement d'unité de sanction.

Sans vouloir affirmer que les magistrats sont à la merci du nombre, ce dernier semble véritablement influencer le juge dans sa décision lors du prononcé d'une sanction. Les juges seraient-ils donc sous l'influence d'un critère bien peu juridique lorsqu'ils prononcent leurs peines : le nombre ? Ou en d'autres termes : est-ce que le nombre influencerait la peine ? Est-ce que – nombre – peine ? Peine – nombre – est-ce que ? Pénombresque !

*André Kuhn, criminologue
Université de Lausanne*

(1) publiée dans son intégralité sur Interne
(<http://www.unil.ch/penal/Professeurs/Kuhn/FNRS.htm>)



Trafiquer, la belle affaire !

LORSQUE j'ai consulté l'ouvrage de référence en matière des très médiatiques statistiques de la délinquance : « Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France », pour l'année 2000, quelle n'a pas été ma surprise de constater que dans la rubrique

« infractions à la législation sur les stupéfiants », le volume des faits constatés de « trafic et revente sans usage », avait drastiquement baissé, passant de 12 529 à 4 254 faits. Ainsi les faits constatés par les services de police et de gendarmerie, en cette matière, auraient chuté de 8 275, soit de 66 % en un an. Les commentaires qui accompagnent ces tableaux sont, sur ce point, muets : d'ailleurs ils ne portent que sur le total des infractions à la législation sur les stupéfiants « dont la hausse traduit l'implication de la police et de la gendarmerie dans ce domaine », ou sur d'autres statistiques, non présentées, qui sont celles de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS).

Ce sont les talibans ?

Je me mis à imaginer que les forces répressives ne s'intéressaient plus aux trafiquants, ou que la politique des talibans avait eu des répercussions jusque sur le marché français, ou encore que la loi sur la présomption d'innocence avait, par anticipation, alourdi le travail des services de telle sorte que le nombre des enquêtes avait chuté très fortement.

Cependant avant de gamberger plaisamment sur toutes ces hypothèses, il fallait regarder d'un peu plus près les chiffres. Peut-être que les faits de trafic avaient glissé d'un poste de la nomenclature à un autre ? Effectivement le poste « autres infractions à la législation sur les stupéfiants » s'est accru de 108 %. Cependant cet accroissement pour étonnant qu'il soit, concerne en tout 3 686 faits, soit moins de la moitié de ce que je cherche à expliquer.

Non, ce sont les gendarmes !

Or il se trouve que depuis l'année 2000 précisément, il existe un tableau qui ventile les faits par type de services de constatation, police d'une part et gendarmerie d'autre part. Il était donc intéressant de voir si cette évolution se retrouvait dans les services de police comme de gendarmerie. Or le poste « trafic, revente sans usage » est pratiquement constant pour la police nationale (+ 0,15 %) alors qu'il montre une diminution de 90 % pour la gendarmerie soit 8 280 faits constatés en moins. Je tenais un présumé coupable !

Une enquête minutieuse menée par téléphone, me fournit l'explication suivante : la gendarmerie a modifié ses règles de comptage entre 1999 et 2000. La règle de comptage statistique veut qu'en matière de trafic de stupéfiants, l'unité de compte des faits constatés soit la procédure et non pas le nombre de

personnes impliquées dans ce trafic, alors que pour une affaire d'usage-revente par exemple, il y a un fait constaté par auteur impliqué dans l'affaire.

Or jusqu'en 1999, et contrairement à la police, la gendarmerie comptait des personnes et depuis 2000, elle compte des procédures ; la différence peut être de taille, surtout pour le trafic de stupéfiants dont les procédures mettent parfois en cause un grand nombre de personnes.

Il reste que le nombre de personnes mises en cause par la police et la gendarmerie, pour « trafic », a diminué de 5 267 entre 1999 et 2000, alors que le nombre de personnes mises en cause pour « autres infractions à la législation sur les stupéfiants » a augmenté de 3 360. Alors finalement, ça monte ou ça baisse ? Encore une fois, l'intérêt d'un chiffre est la discussion qu'il suscite. More research is needed !

Marie-Danièle Barré

CONFUSIONS

« Les savants ont calculé que les chances d'exister d'un phénomène aussi manifestement absurde sont de une sur un million. Mais les magiciens, eux, ont calculé que les chances uniques sur un million se réalisent neuf fois sur dix. »

Terry Pratchett, « Mortimer »

Point noir

PUBLICITÉ pour une crème hydratante pour hommes parue dans *Le Monde* le 4 janvier 2001 : « 50 % des hommes disent qu'il faut s'hydrater la peau.

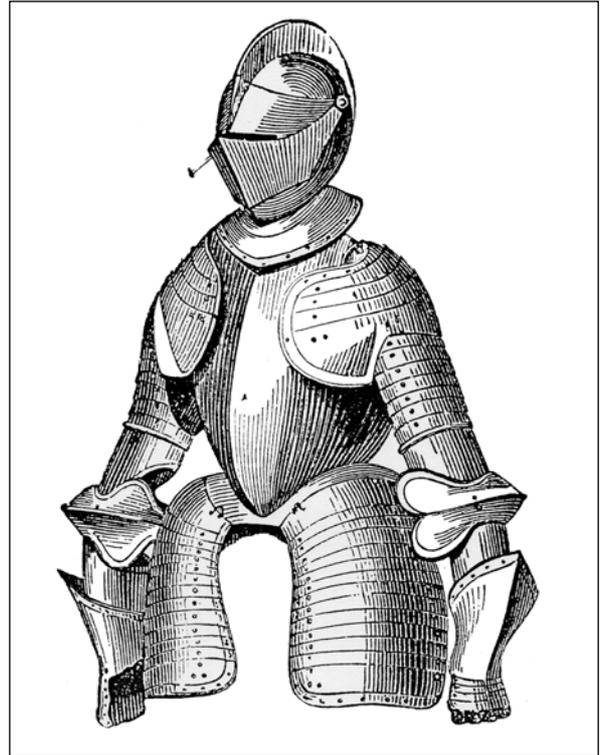
Et ne le font pas.* »

* Étude menée sur 100 hommes impliqués dans le soin de leur peau.

Si j'ai bien compris, sur 100 hommes impliqués dans le soin de leur peau, 50 disent qu'il faut l'hydrater. Donc les 50 autres ne le disent pas. Jusque-là, c'est assez simple, même si on ne voit pas encore bien

où le publicitaire veut en venir. Ce qui est étonnant, c'est que parmi les 50 personnes déclarant nécessaire l'hydratation de leur peau, aucune ne le fait. Mais là, on peut penser que, comme souvent, ce sont ceux qui parlent le plus qui en font le moins. Il paraît cependant impossible que parmi les 100 hommes en question, aucun ne s'hydrate la peau, puisqu'il s'agit de personnes impliquées dans le soin de leur peau (ou alors, on se demande où ils ont été trouvés). Donc, ceux qui s'hydratent la peau se trouvent dans la catégorie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas le faire, ou bien de ceux qui n'ont pas d'opinion sur la question. Finalement, je ne suis pas certaine d'avoir tout compris aux hommes qui prennent soin de leur peau, à moins que ce ne soit aux statistiques.

Sandrine Dottori, chargée d'études — secteur social



Cote mal baillée

AYANT fait faire une enquête de popularité, *Le Journal du Dimanche* (18 novembre 2001) pense constater que Lionel Jospin est en baisse de 8 points, tandis que Jacques Chirac se contente d'un recul de 4 points. En résumant les chiffres sur lesquels s'appuie ce commentaire, on a ceci (en pourcentage de citoyens interviewés) :

	Octobre 2001	Novembre 2001
Jacques Chirac		
satisfaits	58	54
mécontents	34	31
sans opinion	8	15
Lionel Jospin		
satisfaits	52	44
mécontents	38	38
sans opinion	10	18

Certes, sur 100, il y a 4 personnes de moins satisfaites du Président ; mais on noterait tout aussi bien qu'il y en a 3 de moins qui en sont mécontentes. Est-ce un recul de 4 ? Ou une progression de 3 ? De même, pour le Premier ministre, qui perd 8 soutiens, mais ne voit pas augmenter le nombre d'hostiles : est-ce un recul de 8 ? Ou une stabilité ? Dire l'un n'est pas plus absurde que de dire l'autre. Ou, plutôt, parler de l'un des aspects (les satisfaits) en occultant l'autre (les mécontents), aussi bien du reste que l'inverse, n'est pas complet. Donc, pas très honnête.

Si l'on synthétise un peu plus encore, en faisant la différence entre les satisfaits et les mécontents, on a la cote résumée suivante : Jacques Chirac passe de 24 à 23 (ce qui n'est pas une variation significative), tandis que Lionel Jospin passe de 14 à 6, ce qui semble bien un recul. (Pénombre a commenté à maintes reprises l'indicateur synthétique du moral des Français, calculé par l'INSEE de cette manière : en faisant la différence entre les optimistes et les pessimistes).

Mais, ce qui ressort le plus nettement d'un tel sondage, c'est la montée de ceux qui ne savent plus trop quoi penser qui passent, respectivement, de 8 à 15 et de 10 à 18. C'était peut-être ça le message essentiel...

Stéphane Noir, retraité (ancien cadre commercial)

25 moins 23 ne fait pas toujours 2

ENTENDU sur France Culture le 9 janvier 2002 à 18 h 15 lors d'une interview de Michel Serres par Jean-Paul Dollé :

« Au début du siècle, l'espérance de vie des hommes était de 25 ans. Ainsi, celui qui mourait à la guerre à 23 ans ne donnait à la patrie que 2 ans de sa vie. Aujourd'hui, où l'espérance de vie des Français est

de 65 ans ce don patriotique ferait plus réfléchir ». Emporté par sa démonstration, le philosophe a oublié que l'espérance de vie de 25 ans — si tant est que ce chiffre soit juste — inclut la mortalité infantile très importante à l'époque.

La statistique qu'il faudrait retenir n'est pas celle-ci, mais celle utilisée par les assureurs, qui donne l'espérance de vie restante pour chaque âge de la vie. Ainsi, l'homme au début du siècle quand il avait déjà atteint 23 ans pouvait évidemment prétendre à plus de 2 ans d'existence et il peut espérer encore beaucoup plus aujourd'hui. Michel Serres a, bien sûr, raison dans son observation ; il n'avait donc pas besoin de faire dire aux chiffres plus que ce qu'ils veulent bien dire.

Maurice Rougemont, photographe

NDLR : Quand l'espérance de vie (à la naissance) des hommes était de 25 ans, le nombre d'années qui leur restait à vivre à leur 23^e anniversaire (leur espérance de vie à cet âge) était supérieur à 30 ans. Mais ceci se situe vers 1750 ! Au début du (XX^e) siècle, l'espérance de vie des hommes était proche de 45 ans et leur espérance de vie au 23^e anniversaire, d'environ 40 ans. Aujourd'hui leur espérance de vie à la naissance n'est pas de 65 ans, mais de 75 ans.

Calcul « de têtes »

DANS la série « Les Français sont nuls en calcul mental... et ça va pas s'arranger avec l'euro » voici l'anecdote du jour.

Nous sommes sur France Inter. Les duettistes du samedi matin abordent la question des honoraires des médecins. Le dialogue (légèrement revu sans doute mais respectant l'esprit) est le suivant :

- 20 % ce n'est tout de même pas rien...
- Vous exagérez. On est passé de 17,5 euros à 20 euros. Ça fait à peu près 10 %.
- Attendez, cela fait 2,5 euros... avec 20... ça doit faire 5 %.
- Non.

Les propos se font hachés et, finalement, ils laissent en suspens le laborieux calcul pour enchaîner sur le fond du sujet.

La conclusion vient du journaliste. Il a dû passer le reste de l'émission à résoudre ce calcul complexe (on l'imagine cherchant désespérément une calculatrice... « Non pas une convertisseuse, une simple calculatrice

pour les règles de trois... et pourquoi je vois que des huit sur cette machine... vous n'allez pas m'obliger à faire ce calcul de tête... il n'y a pas dans ce studio un docteur en math pour résoudre ce problème ? »).

En fin d'émission, il annonce :

- Soyons précis, l'augmentation est de 15 % !

J'espère qu'un auditeur téléphonera pour dire, que tant qu'à être précis, un passage de 17,5 à 20 c'est une progression de 14,29 %. Il pourra aussi dire que pour résoudre ce problème, « il suffit de voir » que le rapport est de 7 à 8, donc une progression de 1 par rapport à 7, donc un peu moins que 15 %.

Mais par les temps qui courent, les ordres de grandeur ne sont plus spontanés et le calcul rapide est bien hésitant. Je me demande même s'il n'est pas de bon ton d'exhiber son incompetence en matière de chiffres. Il suffit de voir les bafouillements médiatisés de nos responsables politiques face à la conversion en euro.

José Rose

NOUVELLES EN VRAC

Les « vrais chiffres » du site

DURANT l'année 2001, le site internet de Pénombre a connu 57 037 visites depuis 20 037 ordinateurs différents. Ces visiteurs ont ouvert 169 360 documents, soit en moyenne environ 3 documents par visite et 8,5 par visiteur.

Le visiteur type de l'année 2001 est Français et utilise Explorer 5.0 sur Windows 98 pour trouver notre site par l'intermédiaire de Google, y entre par la page d'accueil et y reste 3 minutes et 15 secondes.

Notons encore que le site Pénombre semble être référencé sur une ou plusieurs pages de 418 sites internet distincts à travers le monde.

Que vous connaissiez déjà notre site ou que vous n'ayez pas encore pris la peine de vous y rendre, soyez nombreux à faire partie des dizaines de milliers de visiteurs de l'an 2002 !

Rien de plus facile, tapez simplement : www.penombre.org dans votre navigateur préféré.

André Kubn

Grande Nuit des Elections

Si vous avez reçu le numéro 28, vous savez déjà que Pénombre organise le 27 septembre une « Grande Nuit des Elections » sur le thème « Comment le nombre a été traité dans le cadre des élections présidentielles et législatives », et vous avez déjà commencé à collectionner pendant ce début de campagne les questions que vous posent les chiffres utilisés par les uns et les autres, les questions que vous posent les chiffres qui vous manquent sur les sujets qui vous passionnent, les « perles » chiffrées au détour d'une émission ou d'un journal, les « nombres » qui circulent, évoluent et vivent une vie de campagne assez fantaisiste....

Si vous découvrez ce projet dans ce numéro, rejoignez-nous.

En voyez vos propositions, vos idées, vos trouvailles :
Par courriel à redaction.penombre@org
Par courrier à : Pénombre, BP 87, 75222 Paris cedex 05
Sur le site internet : www.penombre.org

Assemblée générale 2002

À noter dès maintenant : La prochaine assemblée générale de Pénombre aura lieu le vendredi 28 juin à 19 heures au Foyer de Grenelle, rue de L'Avre, à Paris (15ème)

Enquêtes et origine

Dans le prolongement de la Nocturne organisée en 1996 et des débats très médiatisés de la communauté des chercheurs et statisticiens sur les statistiques relatives à l'origine des personnes, Pénombre a mis en place en 1999 un groupe de travail intitulé « Enquêtes et origine ». Les textes écrits de ce groupe sont à présent disponibles sur le site : www.penombre.org.

Médias

Pénombre a contribué à une émission d'Arte sur le comptage des manifestants, émission diffusée le mardi

9 avril à 19 heures (« Archimède »). Si vous avez loupé ce grand moment télévisuel, la prochaine Lettre vous en donnera la substantifique moelle.

COURRIER

Quand « Trompe-l'œil » se met le doigt dedans

« Dans le graphique [de l'article de Jacques Magaud « Trompe-l'œil », Lettre Blanche n° 27] supposé « correct », une erreur s'est glissée malgré tout dans le calcul du pourcentage d'augmentation des soins de ville : 257 milliards représentent les dépenses de ville en 2000, c'est-à-dire les dépenses de 1999 augmentées de 8,9 %. Donc les dépenses de 1999 s'élevaient à $257/1,089 = 236$ milliards.

Et 6,9 % d'augmentation (8,9 — 2) ne font « que » 16,3 milliards, et non 17,7 comme indiqué sur le graphique, et dans le texte. Ces 17,7 milliards représentent 6,9 % de 257, mais il est impensable d'appliquer un pourcentage d'augmentation à un total qui comprend déjà cette augmentation...

NDLR

Bien vu, cher adhérent ! Tel est pris qui croyait prendre... La rédaction n'avait rien remarqué, mais heureusement, nos lecteurs sont plus attentifs. Pire encore, le chiffre final de l'article n'était pas 3,6 milliards, mais 18,1 !

... Malgré tout, il est vrai que les soins de ville ont progressé plus vite, en 2000, que les soins hospitaliers. Mais faut-il s'en étonner, lorsque les établissements hospitaliers font sortir les patients de plus en plus précocement. Il incombe, de ce fait, aux praticiens de ville de poursuivre des traitements que les établissements n'ont pas terminés. Ils les terminent alors, pour un coût bien inférieur à celui des journées d'hospitalisation (plus de 3 000 F par jour en moyenne). Et, donc, cette augmentation des soins de ville est la conséquence d'une bien plus importante diminution des soins hospitaliers. »

Jean Goffredo

Droit de réponse

« Ça n'est pas sans intérêt que j'ai lu la Lettre d'information de Pénombre d'octobre 2001 (n° 27) et les articles classés sous l'en-tête « Le classement des palmarès ». Étant cité nommément par Françoise Dixmier dans « Profession palmaréssiste », je me permets d'apporter à titre rectificatif les précisions suivantes.

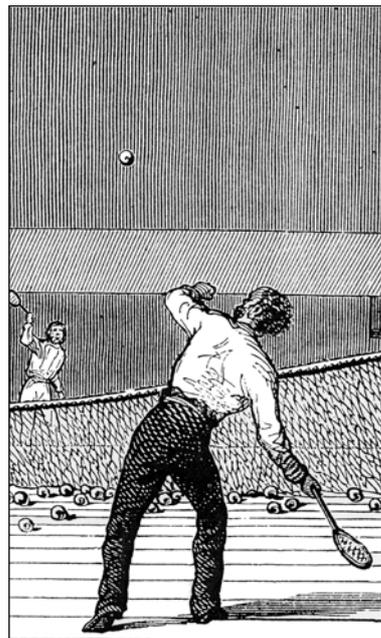
Mon départ de *Sciences et Avenir* pour le *Figaro Magazine*, ainsi que celui concomitant de François Malye et Philippe Houdart, a effectivement été « épineux » (*dixit*), et suivi non pas d'un procès, mais de 2 procédures. Insinuer que les données sur les hôpitaux que nous travaillions alors « ont même été l'objet d'un litige, *Sciences et Avenir* voulant garder le fichier, et les journalistes l'emporter. Au *Point*, sont-ils venus avec ou sans fichier ? Et leur transfert a-t-il été à la hauteur de celui de Zizou ? » est sinon désobligeant, du moins fantaisiste.

Dans les faits, nous avons été victimes d'un simple conflit du travail et la Commission arbitrale des journalistes d'une part, puis le tribunal des Prud'hommes de Paris d'autre part nous ont donné raison : *Sciences et Avenir* nous a licenciés « sans faute réelle et sérieuse » (autrement dit en langage populaire, abusivement) et a été condamné pour cela à nous verser les indemnités légales et conventionnelles auxquelles nous avons droit ainsi que des dommages et intérêts. Les jugements sont définitifs.

Jérôme Vincent

Réponse de la rédaction

Nous n'avons pas l'habitude d'« insinuer », mais plutôt de relever et de commenter ce que nous lisons ici ou là. Nous aurions cependant dû citer nos sources. Les informations concernant le fichier de données sur les hôpitaux proviennent de l'article de *Libération* paru le 15 septembre



2000 sous le titre « Sciences et Avenir à l'amende », signé de Sonya Faure, dont nous publions un extrait ci-dessous. Nous n'avons pas fait d'enquête pour vérifier ces informations.

« [...] Données convoitées. Le fameux palmarès est au cœur des débats. Car *Sciences et Avenir* reproche également aux trois journalistes d'avoir effacé des disques durs des ordinateurs du journal toute information concernant leur enquête sur les hôpitaux, après leur licenciement. La direction du magazine aurait négocié avec les trois hommes en leur proposant d'abandonner la « faute grave » en échange des données exploitables acquises après quatre mois d'enquête sur le classement des hôpitaux. « Les journalistes ont refusé. Puis ils ont ressorti un « palmarès des 500 hôpitaux de France » dans le *Figaro Magazine*, où ils sont aujourd'hui embauchés », accuse l'avocat de *Sciences et Avenir*. « On part d'une base de données de 10 millions de patients qu'on a eu un mal fou à obtenir, rétorque François Malye. Les informations ne sont pas ressassées d'une année sur l'autre, mais renouvelées et affinées. » Et déjà les trois journalistes planchent sur le palmarès 2000. »

L'association Pénombre

Pénombre : la peine et le nombre ; une lumière particulière ; scruter l'ambiguïté ; la recherche d'un gai savoir. Pénombre est née en 1993 pour développer un espace de réflexion sur l'usage du nombre dans les débats de société.. Elle veut promouvoir les échanges entre les spécialistes producteurs de données et des « consommateurs » variés : responsables administratifs ou politiques, journalistes, enseignants, citoyens animés d'une exigence critique. Pour adhérer, il suffit d'envoyer un chèque de 23 F à l'ordre de l'association Pénombre BP 87, 75222 Paris Cedex 05

CE NUMÉRO CONTIENT

ÉDITORIAL		1
À votre santé		
La fumée des nombres	R. Padieu	2
Du côté obscur de la farce	P. Heupéget	4
La santé, un secteur d'activité très particulier	J. Goffredo	5
Argent		
Flambée des prix ?	J.-P. Haug	6
C'est pas crédible	F. Pradel de Lamaze	7
Un pour tous, tous pour un	M. Leclair	7
Les mieux payés gagnent plus	R. Padieu	7
Populations... Mehr Licht !		
Comment comptabiliser les fils de la lumière ?	P. V. Tournier	8
Populations dans l'ombre	A. Dittgen	9
Cherchez la fa(m)ille	M. Leclair	10
Dieu contre diable : un score sans appel	P. V. Tournier	10
Les comptes de la justice		
Jamais, plus jamais	D. Monjardet	11
Quand les nombres jugent les juges	A. Kuhn	12
Trafiquer, la belle affaire !	M.-D. Barré	14
Confusions		
Point noir	S. Dottori	15
Cote mal baillée	S. Noir	16
25 moins 23 ne fait pas toujours 2	M. Rougemont	16
Calculs de têtes	J. Goffredo	17
Nouvelles en vrac		17
Courrier	J. Goffredo, J. Vincent	18

Les illustrations des pages 3 et 10 de ce numéro ont été réalisées par Michel Lorcy

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Bruno Aubusson de Cavarlay (président), Jean-René Brunetière, Alfred Dittgen, Françoise Dixmier (secrétaire), Karin van Effenterre (trésorière), Annie Kensey, France-Line Mary-Portas, René Padieu (vice-président), Jan Robert Suesser.

Conseil élargi : François Beck, Gabriel Gosselin, Jean-Paul Jean, André Kuhn (responsable du site Internet), Jean-Paul Liauzu, Philippe Mazuet, Lise Mounier, François Pradel de Lamaze, Pierre Tournier (ancien président), Elisabeth Zucker et les membres du conseil d'administration.

La Lettre Blanche : directeur de la publication : Bruno Aubusson de Cavarlay, rédacteur en chef : Alfred Dittgen, secrétaire de rédaction : Lise Mounier, contrôle éditorial : Bessie Leconte, maquette : Frédérique Million, édition Internet : Marjorie Moret.

Adresse : BP 87, 75222 Paris Cedex 05 – tel. fax : 0143369325

site internet : <http://www.penombre.org>

courriel : redaction@penombre.org

Tirage : 2 200 exemplaires